

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 18 Juillet 2019, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents : FEVRIER Eric, SALAT Patricia, LABOUYGUES Patrick, FIALON Catherine, GAUZINS Joël, CAUMEL Claude, GAILLAC Jacqueline, BEDOUSSAC Claude, BOUNIOL Lucie, IZOULET Catherine, FAURE Cédric, BONHOURE Jean-Louis, DELCAUSSE Pascal.

Absents excusés : VIPREY Bernard pouvoir à LABOUYGUES Patrick, VERDIER Pierrette pouvoir à IZOULET Catherine, PICARD Rachel pouvoir à CAUMEL Claude, LAVIGNE Richard, LAFON Monique, CHERPEAU Aline.

Le Conseil Municipal a été précédé de la visite des nouveaux locaux de la mairie, en compagnie de Mr Bernard DELCROS, Sénateur du Cantal.

Monsieur le Maire informe que le déménagement de la mairie se fera vendredi 26 juillet 2019.

La séance est ouverte à 22h00

## **ORDRE DU JOUR**

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

MME SALAT Patricia est élue à l'unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2019**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **OBJET : LANCEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'EQUIPEMENTS DE TELESURVEILLANCE SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'équipements de télésurveillance sur le réseau de distribution d'eau potable.
- Rappelle la délibération n°2017-274 du 10 octobre 2017, attribuant la maîtrise d'œuvre à SOCAMA pour un montant de 5 590€ HT soit 6 708€ TTC.
- Informe que le montant estimatif des travaux s'élève à 50 000 € HT soit 60 000 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise.
- Après présentation du Dossier de Consultation aux membres de la commission des travaux, propose aux membres du Conseil Municipal de valider ce dossier de consultation des entreprises.
- Demande l'autorisation de lancer la consultation et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019

Monsieur le Maire précise que la maîtrise d'œuvre n'augmente pas même si l'estimatif des travaux de télésurveillance est plus important que prévu au départ.

Ces équipements permettront de surveiller la distribution d'eau potable, notamment pour les fuites.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Valide le dossier de consultation des entreprises pour la restructuration de la mairie, d'un montant estimatif de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération

**OBJET : LANCEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU REFOULEMENT DE LA STATION D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU FAUGRAND ET DU TRONCON VIGOUROUX-LE TRONC**

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, du refoulement de la station du Faugrand vers les réservoirs du Saint-Laurent et du tronçon Le Parrot-Le Tronc.
- Rappelle la délibération n°2017-238 du 25 janvier 2017, acceptant d'engager les travaux et l'inscription à l'appel à projet « réduire les fuites dans les réseaux d'eau » de l'Agence de l'eau Adour Garonne.
- Rappelle l'attribution de l'aide de l'agence de l'eau Adour Garonne d'un montant de 369 890 € sur 787 000 € HT de dépenses éligibles et 236 100 € d'avance remboursable.
- Rappelle que la maîtrise d'œuvre a été confiée à SOCAMA pour un montant de 38 070 € HT.
- Informe que le montant estimatif des travaux s'élève à 833 000 € HT soit 999 600 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise.
- Après présentation du Dossier de Consultation aux membres de la commission des travaux, propose aux membres du Conseil Municipal de valider ce dossier de consultation des entreprises.
- Demande l'autorisation de lancer la consultation et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019

Monsieur le Maire précise que la réalimentation du village de Laveissière se fera par le château d'eau de La Salvetat.

Monsieur le Maire ajoute qu'Orange est intéressé pour passer la fibre à côté de la canalisation, du château d'eau à la station d'eau potable, ce qui nous permettra d'avoir une liaison directe entre ces deux ouvrages. La nouvelle canalisation suivra au maximum la voirie.

Mr BEDOUSSAC demande la longueur linéaire de la future canalisation.

Monsieur le Maire indique que 4480 mètres linéaires de canalisation seront remplacées sur la conduite principale et précise que le choix de l'entreprise aura lieu dans l'automne et les travaux devraient commencer au début de l'hiver.

Mr FAURE demande par quel matériau sera remplacée la canalisation.

Monsieur le Maire informe que ce sera de la fonte au départ de la station, puis du PVC.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Valide le dossier de consultation des entreprises pour la restructuration de la mairie, d'un montant estimatif de 833 000 € HT soit 999 600 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.

**OBJET : DENOMINATION DE VOIES PUBLIQUES**

Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de dénommer les voies publiques nouvelles et de compléter la numérotation officielle de certaines voies publiques

- Propose aux membres du Conseil Municipal de compléter la numérotation des dénominations suivantes :
  - ✓ Laboual
- Propose aux membres du Conseil Municipal les nouvelles dénominations suivantes :
  - ✓ Lotissement les Placettes Nord
  - ✓ Lotissement Lacaze
  - ✓ Lotissement Les Vergnes
  - ✓ Lotissement Caumont
  - ✓ Route de Sansac
  - ✓ Chemin de Vigouroux
  - ✓ Route de Plaisance
- Se charge de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Monsieur le Maire précise que cette procédure d'adressage est importante et sollicitée par la poste, les pompiers, la fibre et le recensement...

Mr GAUZINS indique que les habitants d'Uzols ont demandé à avoir une numérotation car il y a des problèmes d'adressage et de livraison.

Mme IZOULET ajoute que le problème est présent aussi au chemin des portails, référencé dans la voirie communale mais pas dans les services EDF par exemple.

Monsieur le Maire propose que la commission se réunisse pour numérotter les nouvelles dénominations et fasse des suggestions pour les villages de Manhes, Caplong, Uzols, Courberette, ... : Route de Boisset comme complément d'adresse par exemple en conservant le lieu-dit.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Accepte de compléter la numérotation des anciennes voies et de nommer les nouvelles.

**OBJET : ACCEPTATION VERSEMENT FONDS DE CONCOURS POUR ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE RUE DE CASTEL SIS ROUTE IMPERIALE- ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2016-206**

Monsieur le Maire,

- Expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, sont en voie d'achèvement.
- Rappelle que ces travaux ont fait l'objet d'une délibération acceptant le versement d'un fonds de concours, en date du 26 septembre 2016 pour un montant maximal de 1 796.79 € HT.
- Informe que le montant de l'opération réalisée sera supérieur au devis initial.

Le montant total de l'opération s'élèvera à 3 150.17 € au lieu de 2994.65 € HT.

- En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront soldés qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 60% du montant H.T. de l'opération, soit :
  - 1 versement au décompte des travaux, soit 1890.10 €

Comme indiqué dans la délibération précédente, ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du Président du SDEC.

- Propose de donner l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Demande de l'autoriser à verser le fonds de concours
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019

Mr GAUZINS explique que l'augmentation de ce fonds de concours est liée au raccordement des gaines téléphoniques des habitations de la route impériale à l'occasion des tranchées qui ont été réalisées chez les privés lors de la mise en conformité des réseaux.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Donne l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Autorise à verser le fonds de concours

**OBJET : MOTION CONTRE LE DEMANTELEMENT DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL**

Monsieur le Maire,

- Informe que :
  - ✓ La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre...) et le conseil aux élus.
  - ✓ Le Département du Cantal ne conserverait plus que deux centres de comptabilités publiques de plein exercice (Aurillac et Saint-Flour).
  - ✓ La DGFIP affiche, dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement de « points de contact » (Maisons de Services Au Public (MSAP) notamment) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées.
- Souligne l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les plus petites, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité.

Aussi, pour maintenir ce système qui a fait ses preuves et après en avoir délibéré,

- Propose de :
  - S'opposer à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
  - Exprimer notre inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable,
  - Réaffirmer l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales,
  - Demander le maintien des trésoreries de proximité et les moyens pour exercer pleinement leurs compétences actuelles.

Monsieur le Maire précise que cette motion a été proposée par l'association des maires du Cantal, et ajoute que les actions de conseil se dégradent de plus en plus alors que les contraintes comptables augmentent. Par exemple, il nous a été demandé de faire les paies de juillet et août au 10 du mois.

On ne sait pas qui va payer le service de proximité.

Par exemple, en matière d'urbanisme, depuis le transfert de compétences, des frais supplémentaires et ainsi qu'une charge de travail supplémentaire sont supportés par les communes.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- S'oppose à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- Exprime notre inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable,
- Réaffirme l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales,
- Demande le maintien des trésoreries de proximité et les moyens pour exercer pleinement leurs compétences actuelles.

#### Questions diverses :

##### 1- Préau de l'école :

Monsieur le Maire informe de la demande des Parents d'élèves et des enseignants d'agrandir le préau. La surface est équivalente à celle de l'ancienne école, cependant l'exposition est Sud-Ouest. L'architecte a fait une proposition trop onéreuse à 30 000 € HT environ. Nous avons pris contact avec Stores Cantournet, qui nous a proposé la pose d'une toile micro perforée et étanche d'un montant de 3 000 € HT. L'architecte émet des réserves et déconseille la fixation sur le bardage.

Mme FIALON demande si cette installation sera fixe.

Monsieur le Maire répond par la positive, ajoute que cela permettra d'avoir une surface couverte plus importante et demande l'accord au Conseil Municipal de retenir cette solution en demandant à l'entreprise de ne pas se fixer au bardage. Cette solution est approuvée à l'unanimité.

Mr DELCAUSSE ajoute que la cour est exposée et demande si les parents et les enseignants s'en sont plaints et suggère d'ajouter des plantations d'arbres. Monsieur le Maire répond que cette idée a été discutée avec l'architecte pour apporter des zones d'ombres et solutionner en partie l'exposition au soleil du préau.

Mr BONHOURE a remarqué des tâches au pied du mur de l'école et demande à faire remonter l'information à l'architecte.

##### 2- Pompe de relevage de la Croix blanche :

Monsieur le Maire informe de la vétusté de la pompe de relevage située à la croix blanche. Cette dernière a 25 ans et ne tourne que sur une pompe. On profiterait de son remplacement pour la déplacer vers le carrefour pour ne pas empiéter sur le parking du restaurant.

##### 3- Pompe de relevage Placettes Nord :

Monsieur le Maire informe qu'il va falloir installer la pompe de relevage, la commission s'est posé la question de mettre en place des pompes individuelles, mais techniquement cela n'est pas possible. Une consultation va être lancée pour une pompe de relevage collective.

##### 4- Convention zone humide :

Monsieur le Maire informe qu'une convention de mise à disposition de terrain et de gestion durable de la zone humide des Clauzels va être signée avec Mr LAFON Pierre. Cette mise à disposition d'une surface de 1.10 Ha se fait à titre gracieux en échange il doit veiller, comme il se doit, à la garde et à la conservation du site, conserver le caractère naturel de la parcelle et maintenir les éléments de biodiversité sur la parcelle conventionnée, entretenir la parcelle et la zone humide selon les pratiques habituelles du site, en veillant à respecter les principes de gestion (Gestion sans intrants (engrais...) ni produits phytosanitaires ; entretien

des milieux ouverts ; si nécessaire, l'entretien des rigoles ; maintien et entretien des clôtures du tour de parcelle et des berges du cours d'eau qui traverse l'unité de gestion (UG2) ; le cours d'eau sera préservé de tout curage ou intervention mécanique ; conservation des haies existantes et boisements en tour de parcelle et veiller à la garde et à la conservation des équipements pastoraux mis à disposition, permettre l'accès au site à la Commune et au SmCLm pour la réalisation d'éventuels travaux ou interventions nécessaires pour la gestion durable de la zone humide ou des milieux aquatiques associés, pour le suivi hydrologique et écologique de la zone humide ou pour des visites pédagogiques avec le groupe scolaire (après demande préalable auprès de l'éleveur), et adhérer (adhésion gratuite) au Réseau de la CATZH Célé.

#### 5- Maisons Broch/Bouniol :

Monsieur le Maire informe que les pré-rapports d'amiante sont arrivés aujourd'hui, il manque cependant certains prélèvements. Après réception des rapports définitifs, nous ferons une consultation pour le désamiantage avec démolition.

Mme BOUNIOL demande si les propriétaires sont d'accord de vendre.

Monsieur le Maire répond par la positive.

Mr DELCAUSSE ajoute qu'il faudrait connaître le coût du désamiantage avant de faire une proposition.

Monsieur le Maire répond par la positive et ajoute que c'est ce que l'on fait.

#### 6- PLUI :

Mr LABOUYGUES informe qu'il a assisté à une réunion de la Communauté de Communes concernant le secteur de l'ancienne Communauté de Communes Cère et Rance, en présence de Mr Cyrille Bonnet, architecte Urbanisme.

Dans ce projet, 47 hectares de constructibles est à partager entre les communes, sans compter les dents creuses (zones Nha), d'après un premier jet, la commune de Saint-Mamet aurait 7 hectares à déterminer.

Actuellement, nous n'avons pas 7 hectares de constructible. Cependant, la loi ALUR a fait basculer toutes les zones Au en zone N (naturelle). Ces zones constructibles ne seront pas figées, il pourra y avoir des révisions allégées pour échanger notamment avec Le Rouget-Pers, ou entre des parcelles constructibles et non constructibles sur la commune. En septembre, une réunion sera organisée pour délimiter les zonages. Il faut cependant être cohérent avec le SCOT.

#### 7- Familles rurales :

L'office de tourisme est utilisé par Familles rurales pour le club ados. Il faut voir si cela fonctionne et si l'on met en place un loyer et à quel prix ? En sachant que ce sera communautaire.

Le loyer était de 240€ et 50€ de charges pour l'office de tourisme au début du bail.

Monsieur le Maire pense que cela fait cher car l'utilisation restera ponctuelle et il faut que cela fonctionne.

Mme FIALON ajoute que ça à l'air de bien fonctionner.

Monsieur le Maire propose de mettre le loyer à 150€ charges comprises, en attendant de voir si ça marche et d'une éventuelle nouvelle salle qui ne leur sera pas exclusive.

Mr DELCAUSSE demande si d'autres locaux sont dans ce type ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a la Maison de la jeunesse mais il n'y avait pas de loyer, la compétence était avant communale et non communautaire.

#### 8- Tribunes-Vestiaires :

Monsieur le Maire informe que la réparation a été effectuée et le remplacement des autres poteaux a été aussi réalisé afin de se prémunir d'un tel sinistre.

#### 9- Déménagement mairie :

L'accueil dans le nouveau bâtiment se fera à partir de samedi.

#### 10- Déplacement de la stèle du 19 mars :

Suite à la demande des anciens combattants, Monsieur le Maire propose de déplacer la stèle dans l'angle droit de l'église. Avant de creuser, il faudra prendre des précautions car l'ancien cimetière était autour de l'église. Avons-nous le droit de déplacer la Stèle, se renseigner auprès de l'ONAC.

Mr Calmejane-Gauzins André a proposé de renommer l'espace du 19 mars et de le nommer l'espace Romain BARDET.

Mr DELCAUSSE demande s'il est gênant de garder l'espace du 19 mars même si le monument a été déplacé.

Mr BEDOUSSAC ajoute qu'il est embêtant de faire changer les adresses, deux propriétaires sont concernés.

Monsieur le Maire propose de nommer le petit chemin qui passe devant le nouvel emplacement de la stèle : l'allée du 19 mars.

Fin de la séance 23h15